

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL
D'ADMINISTRATION DU CENTRE COMMUNAL D'ACTION SOCIALE
DE LA
COMMUNE DE PETITE-ILE**

Affaire N°2025/9/01

L'an deux mille vingt-cinq, le neuf décembre à dix-sept heures, le Conseil d'Administration du CCAS dûment convoqué, s'est réuni, en lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Serge HOAREAU, Président du CCAS.

Date de la convocation : le 1 décembre 2025.

Nombre de membres : Neuf	Présents : Serge HOAREAU ; Emmanuelle MUSSARD ; Catherine HONORE ; Patrick FUTOL ; Jean Fred LEBRETON.
En exercice : Neuf	
Présents : cinq	Absents : Christine SOMNICA; Josiane GIGAN ;Corinne FOLIO-BILGER ; Sandrine PAYET
Votants : cinq	Secrétaire de séance : Nadège JULIENNE

.....

**AFFAIRE N°2025/9/01
Approbation du Budget Primitif 2026 – M57**

Le Président expose au Conseil :

Comme chaque année le Conseil d'Administration est invité à se prononcer sur les autorisations de dépenses et les prévisions de recettes de l'exercice à venir.

Compte tenu des orientations budgétaires débattues le 10 novembre 2025, le **Budget Primitif 2026 du CCAS de Petite-Ile s'équilibre à la somme de 975 500 € dont 964 000 € en section de fonctionnement et 11 500 € en section d'investissement.**

Vue d'ensemble

		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits de fonctionnement votés au titre du présent budget	964 000,00	964 000,00
	+	+	+
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0,00	0,00
	002 Résultat de fonctionnement reporté	0,00	0,00
	=	=	=
TOTAL FONCTIONNEMENT		964 000,00	964 000,00
		DEPENSES	RECETTES
VOTE	Crédits d'investissement votés au titre du présent budget (y compris le compte 1068)	11 500,00	11 500,00
	+	+	+
Reports	Restes à réaliser de l'exercice précédent (RAR N-1)	0,00	0,00
	001 Solde d'exécution de la section d'investissement reporté	0,00	0,00
	=	=	=
TOTAL INVESTISSEMENT		11 500,00	11 500,00
TOTAL DU BUDGET		975 500,00	975 500,00

A – LA SECTION DE FONCTIONNEMENT

En recettes, les propositions nouvelles réelles s'élèvent à 964 000 € (il n'y a pas de recettes d'ordre), dont principalement :

- **871 500 € de dotations et de participations (chap.74)**, avec notamment 750 000 € de subvention communale, 90 000 € de subvention du Département dans le cadre du Pacte Département et Territoire (PDT) et 30 000 € de participation de l'Etat sur les contrats aidés.
- **83 000,00 € de produits des services (chap. 70)**, dont notamment 70 000 € sur le service de portage de repas et 10 000 € sur le service de l'Habitat.
- **7 000,00 € d'atténuations de charges** correspondant notamment à des remboursements sur salaires (IJ, etc.).

Détail par chapitre

Chap.	Libellé	Pour mémoire BP 2025	RAR 2025	BP 2026	Evol.
013	Atténuations de charges	10 000,00		7 000,00	- 30,00 %
70	Prod. services, domaine, ventes diverses	82 000,00		83 000,00	+ 1,22 %
74	Dotations et participations	870 500,00		871 500,00	+ 0,11 %
75	Autres produits de gestion courante	1 000,00		2 000,00	+ 100,00 %
77	Produits spécifiques	1 000,00			ns
78	Reprises amort. provisions			500,00	ns
TOTAL DES RECETTES REELLES DE FONCTIONNEMENT		964 500,00		964 000,00	+ 32,00 %
042	Opérations ordre transf. entre sections				
TOTAL DES RECETTES DE FONCTIONNEMENT		964 500,00		964 000,00	- 0,05 %

Les dépenses réelles (hors mouvement d'ordre) de fonctionnement, s'élèvent à 954 000 €, dont notamment :

- **630 000 € de charges de personnel (chap. 012)**, soit 66 % des DRF,
- **245 000 € de charges à caractère général (chap. 011)**, 26 % des DRF,
- **75 000 € d'aides et secours facultative (chap. 65)**, 8 % des DRF.

Les dépenses d'ordre s'élèvent quant à elle à 10 000 € et concernent l'amortissement des biens (chapitre 042).

Détail par chapitre

Chap.	Libellé	Pour mémoire BP 2025	RAR 2025	BP 2026	Evol.
011	Charges à caractère général	215 000,00		245 000,00	+ 14,00 %
012	Charges de personnel et frais assimilés	640 000,00		630 000,00	- 1,56 %
65	Autres charges de gestion courante	95 000,00		75 000,00	- 21,05 %
67	Charges spécifiques	2 000,00		1 000,00	- 50,00 %
68	Dotations aux provisions (semi-budgétaires)	5 000,00		3 000,00	- 40,00 %
TOTAL DES DEPENSES REELLES DE FONCTIONNEMENT		957 000,00		954 000,00	- 0,31 %
042	Opérations ordre transf. entre sections	7 500,00		10 000,00	+ 6,00 %
TOTAL DES DEPENSES DE FONCTIONNEMENT		964 500,00		964 000,00	- 0,05 %

B – LA SECTION D’INVESTISSEMENT

Elle s'équilibre à la somme de 11 500 euros.

Les dépenses réelles nouvelles d'investissement s'élèvent à 11 500 € pour l'équipement des services (matériel informatique, mobilier, outillages et matériel pour la cellule habitat).

Détail par chapitre

Chap.	Libellé	Pour mémoire BP 2025	RAR 2025	BP 2026
20	Immobilisations incorporelles	500,00		3 000,00
21	Immobilisations corporelles	6 000,00		7 000,00
27	Autres immobilisations financières	1 000,00		1 500,00
TOTAL DES DEPENSES REELLES D'INVESTISSEMENT		7 500,00		11 500,00
040	Opérations ordre transf. entre sections			
TOTAL DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT		7 500,00		11 500,00

Ces dépenses seront financées par les ressources propres de l'établissement, via notamment les dotations aux amortissements (chap. 040 : 10 000 €).

Détail par chapitre

Chap.	Libellé	Pour mémoire BP 2024	RAR 2024	BP 2025
27	Autres immobilisations financières			1 500,00
TOTAL DES RECETTES REELLES D'INVESTISSEMENT		0,00		1 500,00
040	Opérations ordre transf. entre sections	7 500,00		10 000,00
TOTAL DES RECETTES D'INVESTISSEMENT		7 500,00		11 500,00

Il est demandé au Conseil d'Administration de se prononcer sur le Budget Primitif 2026 du CCAS, par nature, au niveau du chapitre pour la section de fonctionnement, au niveau du chapitre pour la section d'investissement, sans vote formel sur chacun des chapitres et sans reprise des résultats et des reports de l'exercice 2025.

Le Président propose au Conseil :

- D'adopter le projet de budget Primitif 2026 du CCAS, tel que présenté ci-dessus.
- D'autoriser le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Le Conseil est invité à en délibérer.

L'exposé du Président entendu,

Le conseil d'administration après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents,

- **ADOPTE** le projet de budget Primitif 2026 du CCAS, tel que présenté ci-dessus,
- **AUTORISE** le Président à signer tous documents relatifs à cette affaire.

Acte rendu exécutoire

Après envoi en Préfecture

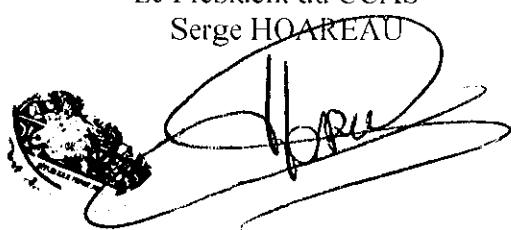
Le :

Et publication ou notification

Du :

Fait et délibéré les jour, mois et an ci-dessus

Le Président du CCAS
Serge HOAREAU



Accusé de réception en préfecture
974-269740056-20251209-2025-9-01-DE
Date de télétransmission : 18/12/2025
Date de réception préfecture : 18/12/2025